

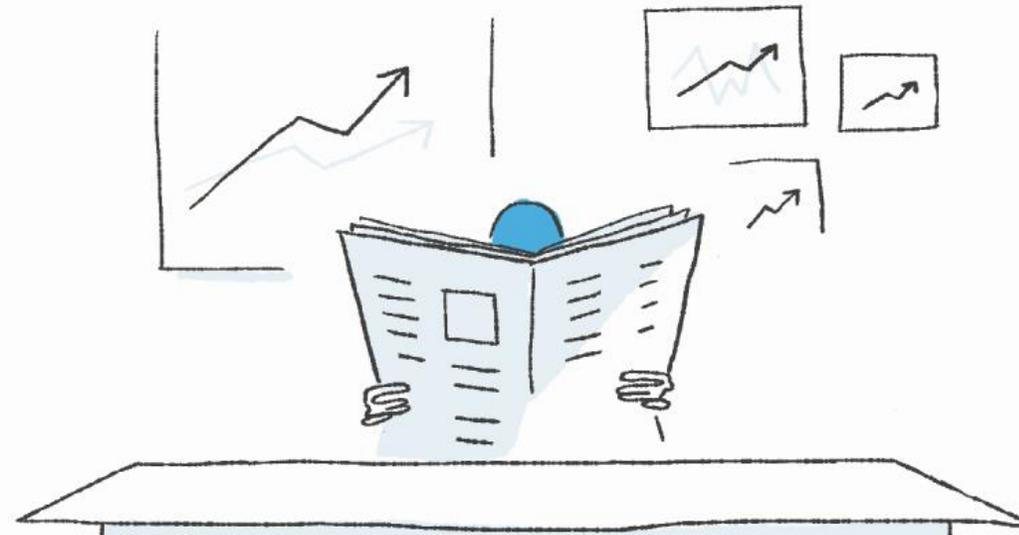
BIENVENUE

L'ASSURANCE GSC



PROTECTION DES ENTREPRENEURS EN CAS DE PERTE D'EMPLOI

C'est quoi un dirigeant d'entreprise ?



Comment définiriez-vous un dirigeant ?

La GSC : Garantie Sociale du Chef d'entreprise

➤ La GSC en bref

La GSC est l'assurance perte d'emploi imaginée il y a plus de 40 ans par les syndicats patronaux (Medef, CPME, U2P) pour répondre au besoin de protection chômage des entrepreneurs.

Elle assure une indemnité grâce à des formules souples, personnalisées et adaptées aux besoins de chacun, quel que soit le statut du dirigeant.

97 %

des chefs d'entreprise estiment que les conséquences d'une perte d'emploi et l'existence de dispositifs de maintien de revenus doivent être signalées dès l'étape de création ou de reprise d'une entreprise

50 %

Près d'1 entreprise sur 2 ne passe pas le cap des 5 ans d'activité

Sources : Etude IFOP pour l'association GSC (juillet 2019) et Insee, enquête Sine 2006 (interrogations 2006, 2009 et 2011)

La GSC : C'est quoi ?

C'est **une assurance qui couvre le chef d'entreprise en cas de perte involontaire de son emploi**, c'est à dire la perte de son statut de chef d'entreprise ou de son mandat social.

Pourquoi ai-je besoin d'une assurance perte d'emploi ?

Entreprendre, c'est prendre des risques qui peuvent impacter la vie personnelle du chef d'entreprise.

Contrairement aux salariés, les entrepreneurs sont rarement couverts par France Travail et les conséquences peuvent être importantes pour eux et leurs proches.

Observatoire de l'emploi des entrepreneurs AURA (chiffres 2022)

Auvergne-
Rhône-
Alpes

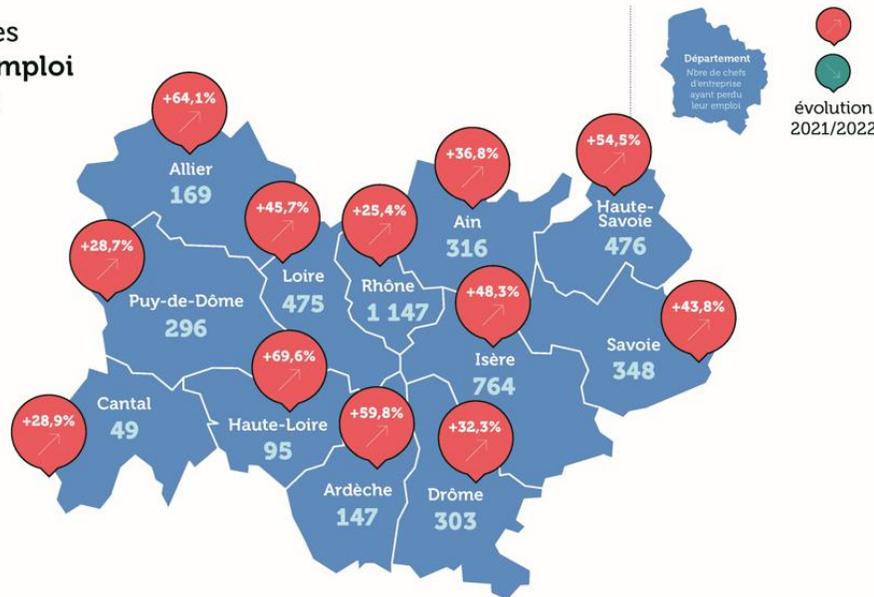
Association GSC | l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs

Chefs d'entreprise privés d'emploi par *département* en 2022

La région Auvergne-Rhône-Alpes
représente **11,9%** des pertes d'emploi
de chefs d'entreprise en France

4 585 entrepreneurs
ont perdu leur emploi en 2022
en Auvergne-Rhône-Alpes

+39,6%
Évolution 2021/2022



Secteurs • Répartition • Évolution 2021/2022

Activités d'assurance et financières	1,0 %	+62,1 %
Agriculture	1,9 %	+18,1 %
Commerce	23,3 %	+39,8 %
Construction	23,8 %	+22,0 %
Hébergement, restauration, débits de boisson	15,1 %	+110,0 %
Industrie	8,2 %	+58,4 %
Information & communication	2,1 %	-8,6 %
Services aux entreprises	11,8 %	+17,4 %
Services aux particuliers	4,6 %	+80,5 %
Transport & logistique	3,5 %	+50,0 %
Autres activités	4,5 %	+25,0 %
Activité non connue	0,2 %	+125,0 %

#emploientrepreneurs #GSCpouoser

www.gsc.asso.fr

altares

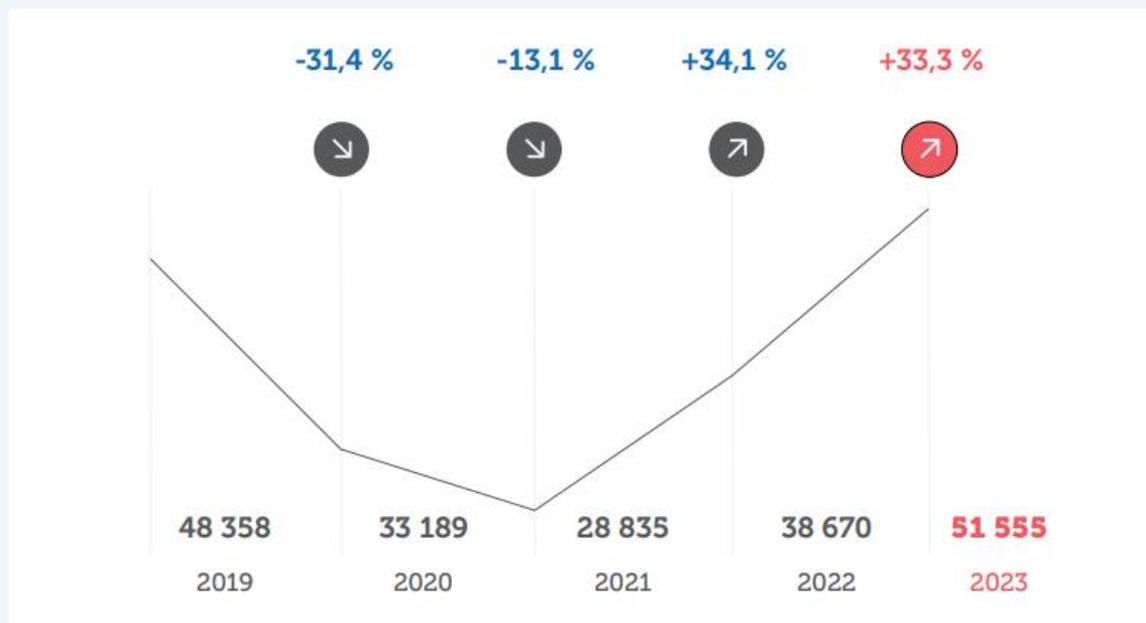
Entrepreneurs.
Vous protéger est notre métier.

GSC

**Entrepreneurs pour la plupart qui n'avaient
aucun filet de sécurité financier**

Observatoire de l'emploi des entrepreneurs national 2023

Effectifs et évolutions du nombre d'entrepreneurs ayant perdu leur emploi de 2019 à 2023



Secteur • Répartition • Evolution 2022 / 2023

Activités d'assurance et financières	1,1 %	+47,3 %
Agriculture	1,5 %	+10,3 %
Commerce	22,7 %	+30,8 %
Construction	24,4 %	+40,2 %
Hébergement, restauration, débits de boissons	14,1 %	+42,7 %
Industrie	7,0 %	+33,1 %
Information & communication	3,1 %	+37,9 %
Services aux entreprises	13,1 %	+29,9 %
Services aux particuliers	4,8 %	+34,7 %
Transport & logistique	4,2 %	+28,2 %
Autres activités	4,0 %	+18,4 %

**Entrepreneurs pour la plupart qui n'avaient
aucun filet de sécurité financier**

Observatoire de l'emploi des entrepreneurs national 2023

51 555
femmes et hommes chefs
d'entreprise ont perdu
leur emploi en 2023

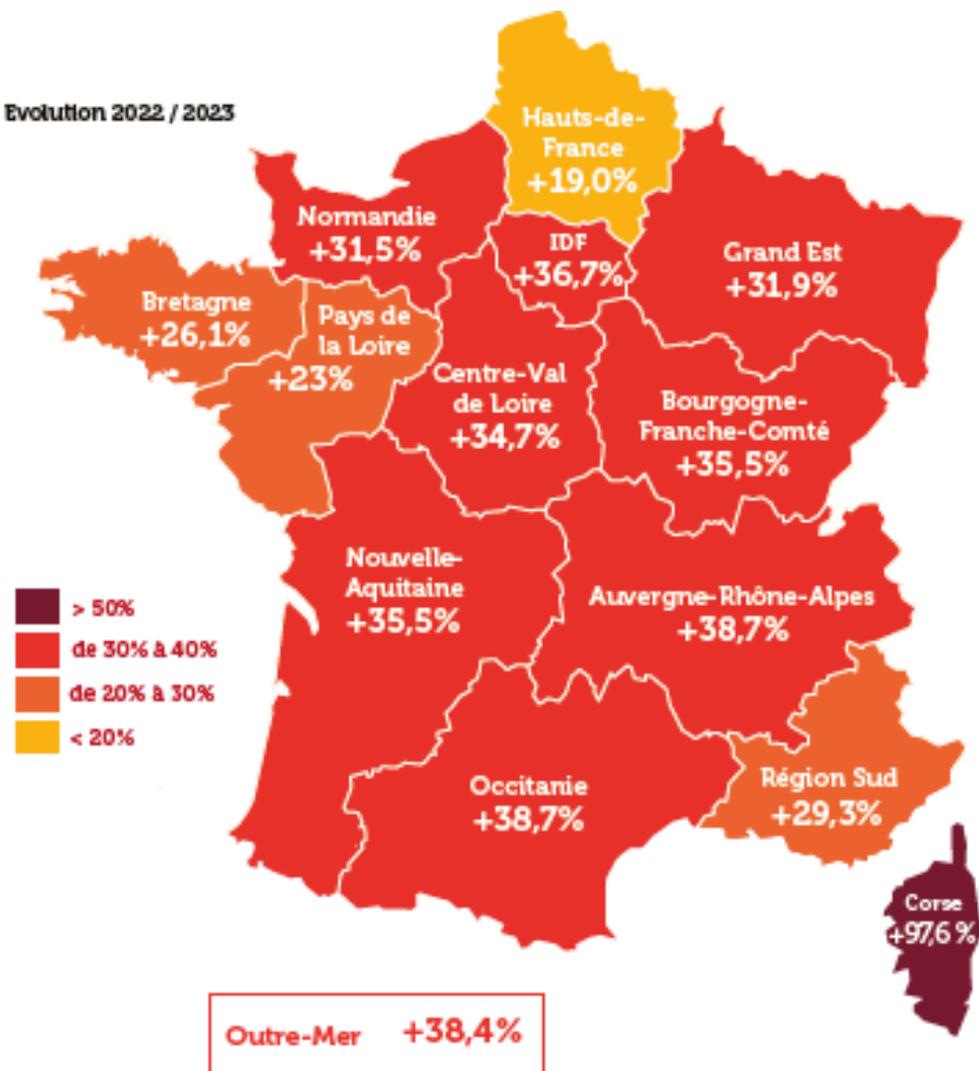
Le nombre de perte d'emploi
des entrepreneurs poursuit
sa remontée avec **+33,3%**
sur un an et atteint son plus haut
niveau depuis la crise financière
de 2016.

Chiffres 2023

Région • Nb d'entrepreneurs
ayant perdu leur emploi

Auvergne-Rhône-Alpes	• 6 359
Bourgogne-Franche-Comté	• 1 809
Bretagne	• 1 935
Centre-Val de Loire	• 1 816
Corse	• 336
Grand Est	• 3 713
Hauts-de-France	• 4 055
Île-de-France	• 11 359
Normandie	• 1 981
Nouvelle-Aquitaine	• 4 499
Occitanie	• 4 924
Pays de La Loire	• 2 025
Région Sud	• 5 223
Outre-Mer	• 1 521

Evolution 2022 / 2023

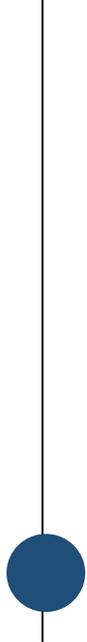


**Entrepreneurs pour la plupart qui n'avaient
aucun filet de sécurité financier**

Témoignage vidéo : Jean-Luc Synave (OP1C)



Témoignage vidéo : Laure Bignon (Brossier Saderne)



Les conditions d'affiliation

➤ Les conditions d'affiliation

- Être inscrit au Registre National des Entreprises (RNE)
- Être adhérent à une organisation patronale professionnelle ou territoriale membre de l'association GSC dans les 6 mois suivant la date de réception du dossier
- Être à plus de 5 ans de la possibilité de liquider votre retraite à taux plein
- Ne pas être titulaire d'une pension d'invalidité de 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie
- Ne pas être en situation de difficultés économiques et financières, c'est-à-dire, ne pas faire l'objet des événements suivants :
 - > *Procédure de sauvegarde*
 - > *Plan de continuation*
 - > *Redressement judiciaire*
 - > *Etat de cessation de paiement*

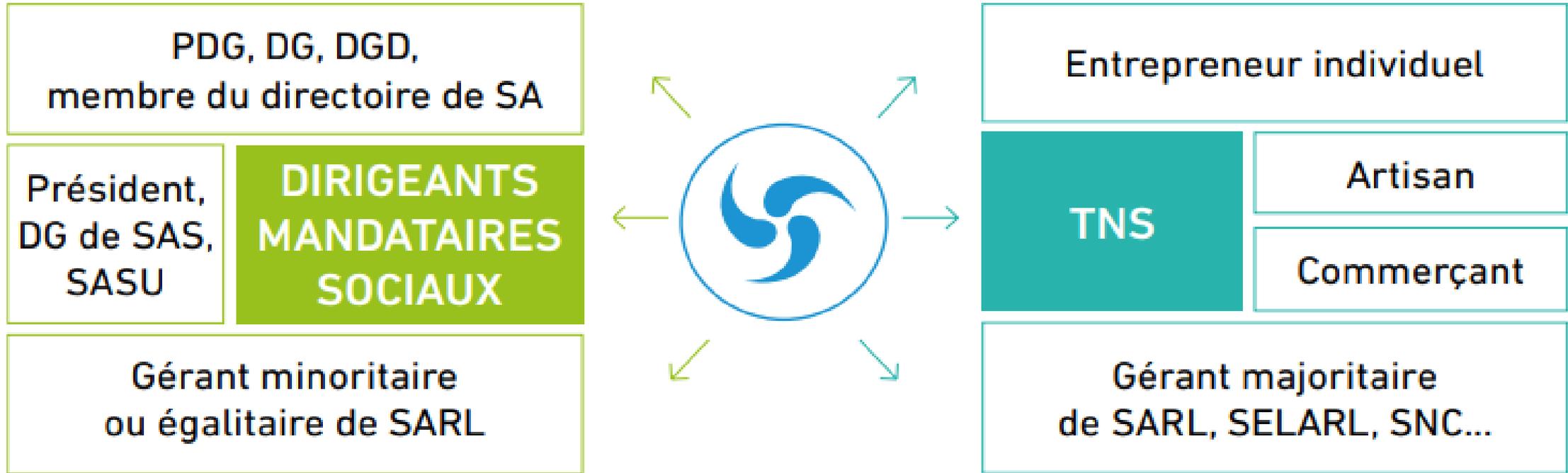
Une étude préalable sera réalisée pour vérifier la recevabilité de la demande d'affiliation.

La GSC est un service dont vous pouvez bénéficier grâce à votre adhésion au Medef Lyon-Rhône



Lyon-Rhône

L'offre - Qui peut en bénéficier ?



L'assurance GSC couvre également les créateurs/repreneurs.

Les professionnels libéraux exerçant en indépendant, les exploitants agricoles et les micro-entrepreneurs ne sont pas concernés.

Quels évènements sont couverts ?

→ Quels évènements sont couverts ?

L'assurance GSC vous protège dans toutes les situations de perte d'emploi involontaires.

Evènements touchant le dirigeant mandataire social :

- Révocation
- Non renouvellement du mandat

Evènements touchant l'entreprise sur décision judiciaire :

- Liquidation judiciaire
- Cession judiciaire sans la participation du dirigeant
- Redressement judiciaire

Evènements touchant l'entreprise sur décision amiable sous contrainte économique :

- Dissolution anticipée
 - Cession
- Fusion, absorption
- Restructuration profonde

Comment ça marche ?

☑ Vous choisissez le **montant** et la **durée d'indemnisation**

Entre **16 000 et 250 000€** dans la seule limite de **80% de votre revenu net** fiscal professionnel annuel (hors dividendes), pendant **9, 12 ou 18 mois**.

Un délai de carence de 12 mois s'applique, aucune indemnité ne pourra être perçue dans ce délai.

Combien ça coute ?

Déductible impôts
Loi Madelin



Travailleur non salarié

NÉ(E) EN

1975

REVENU ANNUEL

40 000 €

INDEMNITÉ ANNUELLE SOUHAITÉE

25 000 €

DURÉE
D'INDEMNISATION

[DÉLAI D'ATTENTE]

9 MOIS

[12 mois]

COTISATION
MENSUELLE

84 €

Indemnités
non
imposables



Dirigeant Mandataire Social

NÉ(E) EN

1975

REVENU ANNUEL

80 000 €

INDEMNITÉ ANNUELLE SOUHAITÉE

50 000 €

DURÉE
D'INDEMNISATION

[DÉLAI D'ATTENTE]

12 MOIS

[12 mois]

COTISATION
MENSUELLE

261 €

Le montant des cotisations annuelles dépend :

- du statut du chef d'entreprise : une cotisation adaptée pour les TNS

- du revenu net fiscal professionnel (sur N-1), hors dividendes

- de la durée et du niveau d'indemnisation choisis

Calculez vos indemnités sur

➔ [gsc.asso.fr](https://www.gsc.asso.fr)

Fiscalité des cotisations & prestations

DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Président-Directeur Général,
Directeur Général,
Directeur Général délégué,
Gérant minoritaire ou égalitaire, etc...

COTISATIONS

→ considérées comme :

- un sursalaire pour le dirigeant pour la fraction prise en charge par l'entreprise (art.82 du CGI). Elles sont soumises à cotisations sociales et non déductibles du revenu imposable.
- une charge pour l'entreprise (art.39 du CGI). Elles sont donc déductibles.

INDEMNITÉS

→ ne sont ni soumises à l'impôt sur le revenu, ni à la CSG/CRDS.

TRAVAILLEUR NON SALARIÉ

Gérant majoritaire,
Entrepreneur individuel,
Artisan, Commerçant, etc...

Dans le CADRE MADELIN (art. 154 bis du CGI)

COTISATIONS

→ déductibles jusqu'à 1,875% du bénéfice imposable pris en compte dans la limite de 351 936€ en 2023.

Une déduction plancher de 1 100€ s'applique si elle est > à 1,875% du bénéfice.

INDEMNITÉS

→ prélevées à la source au titre de l'impôt sur le revenu et soumises à la CSG/CRDS.

Dans le CADRE NON MADELIN

COTISATIONS

→ soumises à cotisations sociales et non déductibles du revenu imposable.

INDEMNITÉS

→ ne sont ni soumises à l'impôt sur le revenu, ni à la CSG/CRDS.

L'offre créateur



Créateur & Repreneur

NÉ(E) EN

1996

REVENU ANNUEL

0 €

INDEMNITÉ ANNUELLE
PERÇUE

6 000 €

COTISATION
MENSUELLE

35 €

- Vous pouvez bénéficier de cette offre si vous avez créé ou repris une entreprise **depuis moins de 5 ans et si vos revenus professionnels sont compris entre 0 € et 20 000 €/an**
- 6 000 € d'indemnités : vous touchez des indemnités de 1 000 €/mois pendant 6 mois
- 420 € : c'est le montant de votre cotisation annuelle

L'assistance Emploi Mutuaide

Mutuaide

Mutuaide

Adhérents GSC, vous bénéficiez de la garantie assistance-emploi de notre partenaire Mutuaide, quelle que soit votre formule et sans surcoût. **Cet accompagnement vous permet de rebondir après la perte de votre emploi.**

Un accompagnement personnalisé

Vous bénéficiez d'un accompagnement dédié,
dans la limite de 5 000€ HT

Un diagnostic-bilan

Vous êtes accompagné par Mutuaide qui réalise avec vous
un premier diagnostic de votre situation professionnelle

Des solutions adaptées à vos besoins

A la suite de cet entretien Mutuaide vous propose des solutions
d'accompagnement: bilan professionnel approfondi, coaching de dirigeant
ou formations individuelles (retour à l'emploi, réseaux sociaux)



Pour toute question,
contactez les services
de gestion GSC
de GAN Assurances
par mail
gscprestations@gan.fr
ou au
01 70 96 75 00

Les + de la GSC

LES AVANTAGES GSC

TNS

MS

CR

- ↳ Montant de cotisation adapté
- ↳ Déductibilité fiscale des cotisations dans le cadre de la loi Madelin
- ↳ Acquisition de points retraite AGIRC-ARRCO sur une période maximale de 12 mois
- ↳ Assistance-emploi Mutuaide
- ↳ Fonds Social GSC



TNS : Travailleurs non salariés

MS : Mandataires Sociaux

CR : Créateurs/Repreneurs

Témoignage : Laurent Herlin

ex PDG Henri Raffin et Maison Milhau

Merci pour votre attention

**Responsable développement
Association GSC
Marc LAMOTTE**

Mail: m.lamotte@gsc.asso.fr

Port : 06 77 49 80 29

Tel : 01.45.72.63.10



www.gsc.asso.fr